BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 106

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

954 077 368 RCS Marseille.
MARSEILLE45.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : MAR45.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 151, Boulevard Baille, 13005 Marseille 5e Arrondissement.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MARSEILLE45 Société par actions simplifiée Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 151 Boulevard baille 13005 Marseille 5e Arrondissement N° RCS 954 077 368 RCS Marseille, est société absorbante BEZIERS27 Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 15 000,00 EUR Siège social 8 Allée des Vignerons 34500 Béziers N° RCS 952 790 590 RCS Béziers, est société absorbée La société BEZIERS27 ferait apport à la société MARSEILLE45 de la totalité de son actif, soit 448 057.64 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 838 813.64 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -390 756 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BEZIERS27 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MARSEILLE45. La société BEZIERS27 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de BEZIERS pour la société BEZIERS27 en date du 07/10/2026 - au RCS de MARSEILLE pour la société MARSEILLE45 en date du 08/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..